RAPPORT ANNUEL 2019

ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE DES DÉCHETS & DE L'ENVIRONNEMENT

ASCOMADE

RAPPORT MORAL
RAPPORTS D'ACTIVITÉ & FINANCIER 2018
ACTIVITÉ ET BUDGET PRÉVISIONNELS 2019

Octobre 2019

17 avenue Siffert · 25000 BESANÇON · Tél 03 81 83 58 23 · Fax 03 81 83 15 63
ascomade@ascomade.org · **www.ascomade.org**

Le mot de la Présidente

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en tant que Présidente.

Prendre la suite de Franck TISSERAND n'est pas chose aisée tellement il a laissé sa marque sur notre réseau ASCOMADE en lui donnant de l'ampleur, en le faisant sortir de sa Franche-Comté natale.

Je tiens à le remercier d'avoir présidé l'ASCOMADE comme il l'a fait, et de transmettre une association dont les finances et la dynamique sont saines.

J'aurai à cœur de maintenir une ASCOMADE tournée vers de plus en plus de collectivités, leurs élus et techniciens.

L'Assemblée générale a voté l'extension géographique de l'association en 2014, le réseau comptait donc des adhérents de secteurs limitrophes de Franche-Comté.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui connaissait le travail de l'ASCOMADE et voyait l'intérêt de structurer un réseau de collectivités, a souhaité accélérer l'implantation d'un animateur en cofinançant son poste. 2018 a donc vu l'installation de l'ASCOMADE sur Grand Est.

Je souhaite conserver un tel schéma de développement de notre association : proposer ses services à plus large échelle, tout en restant à proximité des collectivités.

L'activité 2018 a été soutenue, la situation budgétaire s'est renforcée, et le nombre d'adhérents a encore augmenté.

En revanche, même si les partenaires institutionnels nous ont maintenu leur confiance, tout comme les collectivités, l'ASCOMADE a subi la baisse de leurs cofinancements.

Ainsi, augmenter le nombre d'adhérents reste un objectif structurant pour 2019 et l'avenir. Cela renforcera la légitimité de l'ASCOMADE et son autonomie financière, lui permettant d'être plus réactive pour répondre aux demandes de ses membres.

Cela passera par le maintien de la qualité des services et l'augmentation des « privilèges adhérents ».

Bonne lecture

Marie-Claire THOMAS

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 4
Les adhérents 5
Les collectivités adhérentes en 2018 5
Tendance 2019 10
La gouvernance de l'ASCOMADE 10
Les administrateurs en 2018 10
Réunions des instances de gouvernance 14
L'équipe technique 15
Les partenaires 15
Les partenaires institutionnels 15
Les partenaires associatifs 16
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 17
Les actions liées à la prévention et la gestion des déchets 18
Les actions liées à la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales 21
sur Bourgogne-Franche-Comté 21
Les actions liées à la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales 25
sur Grand Est 25
Les actions liées à la gestion de l'eau potable 27
Les actions propres à la communication 30
RAPPORT FINANCIER 2018 31
Le compte de résultat 32
Les chiffres 2018 32
L'analyse 33
Évolution des produits 33
Une structuration des produits qui évolue peu 34
Évolution des charges 34
Un exercice toujours excédentaire 35
Le bilan au 31/12/2018 36
Les chiffres 36
L'analyse 37
Une trésorerie propice au développement de l'ASCOMADE 37
Des fonds associatifs satisfaisants 37
Une immobilisation incorporelle importante 37
L'ACTIVITÉ EN 2019 38
L'animation de réseaux thématiques 39
Dossiers de fond 39
LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019 40
Les hypothèses de construction 41
Concernant les charges 41
Concernant les produits 41
Les chiffres 42

RAPPORT MORAL

Les collectivités adhérentes en 2018

En 2017, avec la mise en application de la loi NOTRé et des nouveaux schémas de coopération intercommunale, l'ASCOMADE a vu 11 adhérents disparaître. L'impact s'est poursuivi en 2018 avec 3 autres collectivités qui ont cessé d'exister. Avec les 2 qui ont choisi de quitter le réseau, l'ASCOMADE a perdu 5 adhérents.

Cependant, 16 sont arrivées, portant à 64 le nombre d'adhérents fin 2018. De plus, la Ville de Besançon ayant transféré les compétences « Eau » et « Assainissement » au Grand Besançon, c'est ce dernier qui a repris l'adhésion.

Ci-dessous sont listés les membres et les domaines pour lesquels ils adhéraient, avec en marron, les arrivées :

	Domaines d'adhésion			
CoD = Collecte des déchets AEP = Eau potable TrD = Traitement des déchets Ass = Assainissement	CoD	TrD	AEP	Ass
Ardenne (08)				
VALODÉA		✓		
Côte d'or (21)				
Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud			✓	✓
Communauté de communes CAP Val de Saône			✓	✓
Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	✓		✓	✓
Communauté de communes Ouche et Montagne	✓		✓	✓
Doubs (25)				
Communauté de communes des 2 vallées vertes	✓			✓
Communauté de communes du Val de Morteau	✓		✓	✓
Communauté de communes Loue-Lison			✓	✓
Grand Besançon	✓		✓	✓
Grand Pontarlier	✓		✓	✓
PRÉVAL Haut-Doubs		✓		
SIE d'Abbévillers			✓	
SYBERT		✓		
Jura (39)				
Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura			✓	✓
Communauté de communes Bresse Haute Seille			✓	✓
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura				✓
Communauté de communes de la Région d'Orgelet				✓
Communauté de communes du Pays des Lacs	✓			✓
Communauté de communes Jura Nord				✓
Communauté de communes Petite Montagne				✓
Communauté de communes Porte du Jura				✓
Espace Communautaire Lons agglomération				✓

CoD = Collecte des déchets TrD = Traitement des déchets AEP = Eau potable Ass = Assainissement	Domaines d'adhésion			
	CoD	TrD	AEP	Ass
SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier	✓			
SICTOM du Haut-Jura	✓			
SIE de Montmirey-le-Château			✓	
SYDOM du Jura		✓		
Meurthe-et-Moselle (54)				
Communauté d'agglomération de Longwy				✓
SEA du bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle				✓
Meuse (55)				
Meuse Grand Sud	✓	✓		
SMET Meuse		✓		
Moselle (57)				
Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud				✓
Communauté de communes Houve-Pays Boulageois				✓
SIEA de Fontoy - Vallée de la Fensch				✓
Bas-Rhin (67)				
SIVOM de la vallée de la Bruche				✓
SIVOM du Bassin de l'Ehn				✓
SMICTOM d'Alsace centrale		✓		
Haut-Rhin (68)				
Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur IV		✓		
Haute-Saône (70)				
Communauté de communes de la Haute Comté				✓
Communauté de communes du Pays de Lure	✓		✓	✓
Communauté de communes du Pays de Luxeuil	✓			✓
Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois				✓
Communauté de communes du Pays riolais	✓		✓	✓
Communauté de communes Rahin et Chérimont				✓
SICTOM de Villersexel	✓			
SICTOM du secteur de Gray	✓			
SICTOM du Val de Saône	✓			
SIE des Beiges			✓	
SYTEVOM		✓		
Vesoul Agglo	✓			✓
Saône-et-Loire (71)				
Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'				✓
Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise			✓	✓
SIE de la Petite Grosne			✓	
SIVOM du Louhannais				✓

CoD = Collecte des déchets TrD = Traitement des déchets	AEP = Eau potable Ass = Assainissement	Domaines d'adhésion			
		CoD	TrD	AEP	Ass
Vosges (88)					
Communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges					✓
Gérardmer					✓
RÉANE				✓	✓
SDANC des Vosges					✓
SICOVAD		✓			
Yonne (89)					
Communauté de communes de l'Aillantais					✓
Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe					✓
Communauté de communes Puisaye-Forterre		✓	✓		
Grand Sénonais				✓	✓
Territoire de Belfort (90)					
Communauté de communes du Sud Territoire		✓			✓
Grand Belfort		✓		✓	✓

La forte progression du nombre d'adhérents observée depuis 2012, s'est maintenue en 2018.

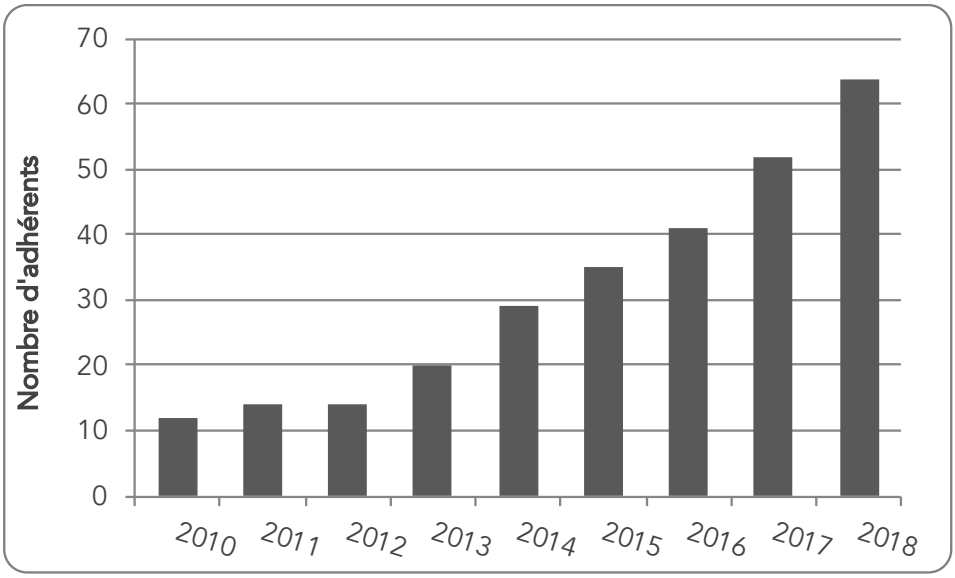

Nombre d'adhérents au fil des ans et répartition géographique

L'ancrage territorial de l'ASCOMADE en dehors de son berceau géographique qu'est la Franche-Comté, se renforce avec l'adhésion de 9 collectivités de l'exBourgogne et 6 de Grand Est.

Cette région comptait donc 17 adhérents fin 2018, signal encourageant pour maintenir le poste que l'ASCOMADE a ouvert à Nancy en mars de cette année (Cf. p. 25).

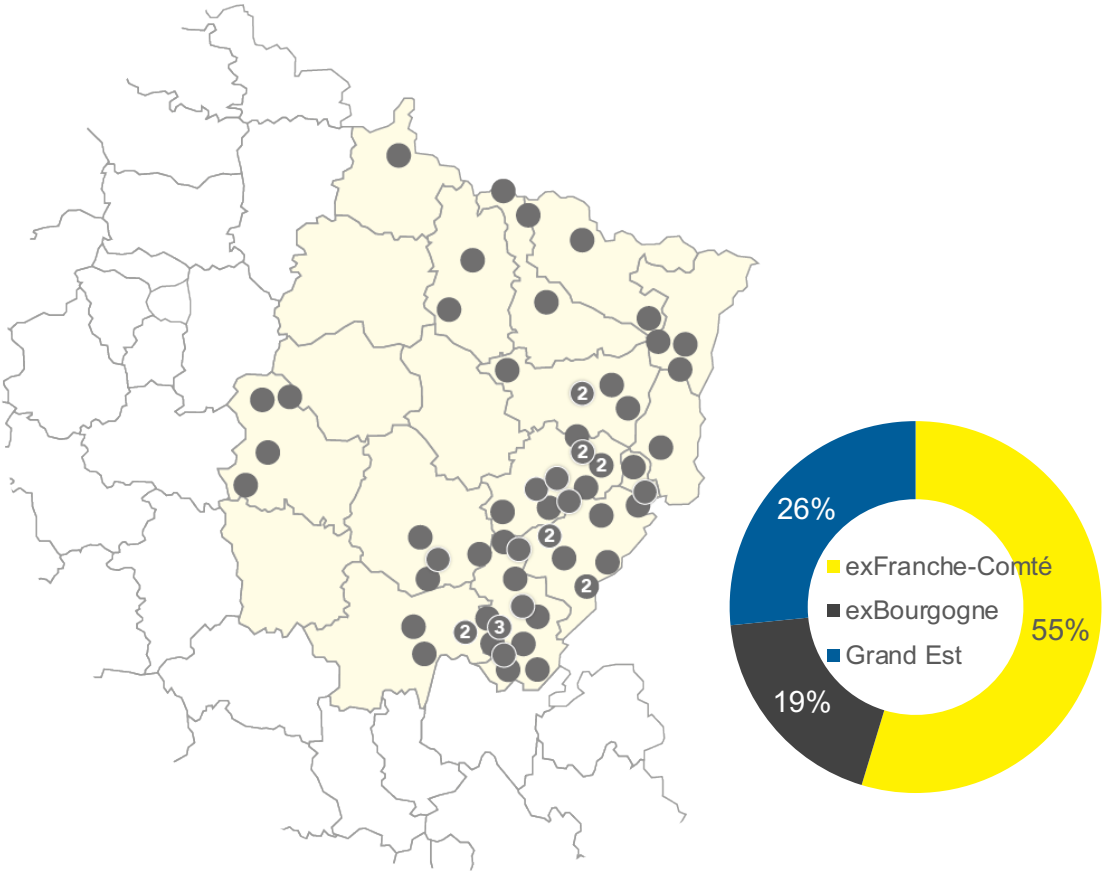

Les adhérents en 2018

L'ASCOMADE reste à 70 % composée d'intercommunalités d'au plus 50 000 hab.

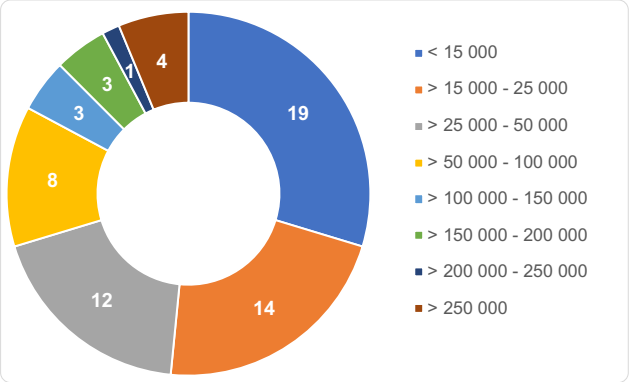

Nombre d'adhérents par classe de taille de population

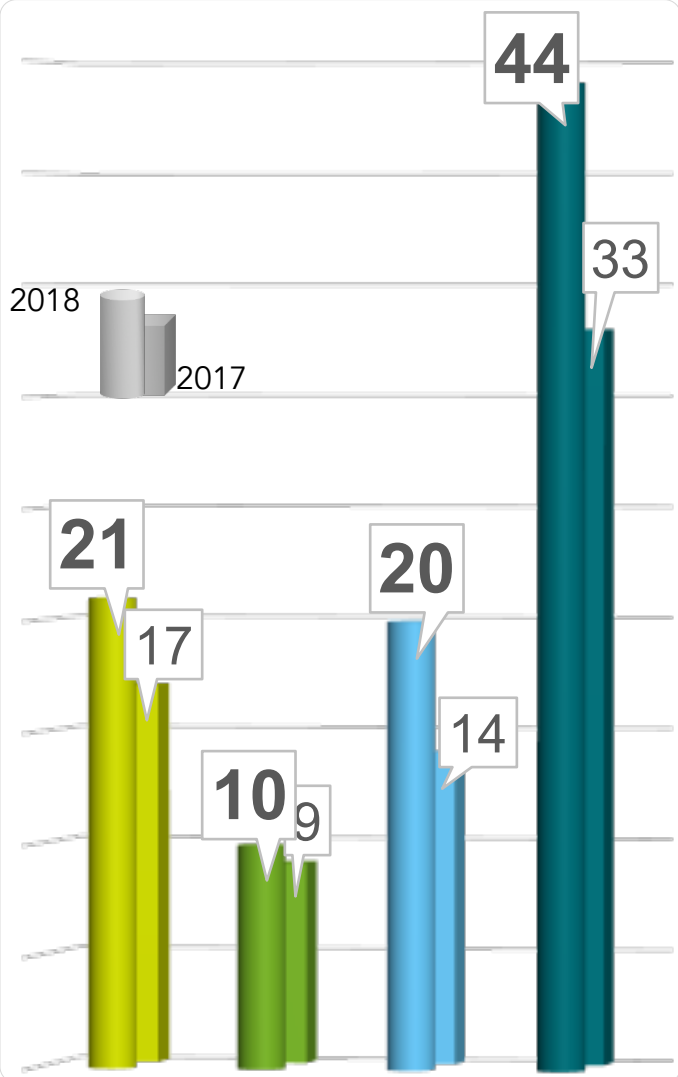

Nombre d'adhérents par domaine de compétence

Le travail de l'ASCOMADE sur les transferts des compétences « Eau » et « Assainissement », ainsi que le déploiement des réseaux liés à l'assainissement sur Grand Est ont provoqué l'arrivée de nombre de collectivités exerçant une de ces compétences, ou se préparant à le faire.

Tendance 2019

Le réseau continue de grandir avec 71 adhérents au moment de la rédaction de ce rapport, et toujours de nombreuses demandes de simulation d'adhésion.

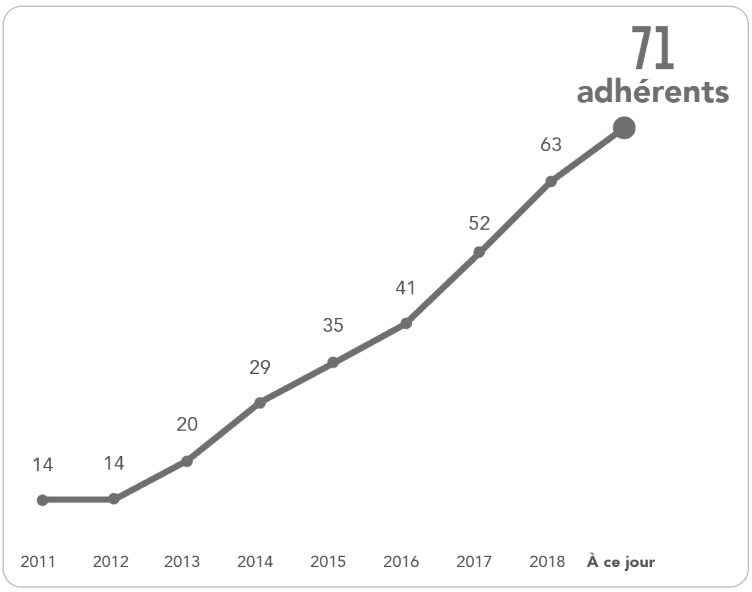

La gouvernance de l'ASCOMADE

Les administrateurs en 2018

Chaque collectivité, quelle que soit sa population, délègue un représentant. Ce sont ces délégués qui constituent les membres de droits de l'Assemblée générale (cf. les statuts de l'ASCOMADE, pour en savoir plus). Le tableau ci-après liste les titulaires :

NOM Prénom Fonction dans l'ASCOMADE	**Nom de la collectivité** *Fonction dans la collectivité*
BAILLY Jean-Yves	**Espace Communautaire Lons Agglomération** *Vice-président en charge de l'assainissement*
BERREZ Serge	**Communauté de communes du Pays des Lacs** *Vice-président délégué aux services techniques/OM*
BEY Jean-Pierre	**Communauté de communes du Pays de Luxeuil** *Vice-président en charge de l'environnement*
BINETRUY Jean-Marie	**Communauté de communes du Val de Morteau** *Président*
BIZZOTTO Alain Vice-président	**Sictom de Villersexel** *Président*
BONIN Jacques	**Communauté de l'agglomération Belfortaine** *Conseiller communautaire délégué chargé des déchets ménagers*
BOUDOT Alain	**Communauté d'agglomération de Vesoul** *4ème Vice-président délégué à la collecte des déchets*
BRESSON Christian	**Sictom du Val de Saône** *1er Vice-président*
BRETNACHER Jean-Claude	**Communauté de communes Houve-Pays Boulageois** *Vice-président « eau et assainissement »*
BRICE Joël	**Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères (SYTEVOM)** *Président*

NOM Prénom Fonction dans l'ASCOMADE	**Nom de la collectivité** *Fonction dans la collectivité*
CLERC Christian	**SIVOM du Louhannais** *Président*
COSTE Xavier	**Communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud** *Vice-président*
COUTURIER Jacques	**Sictom de secteur de Gray** *Président*
DELORME Jean-Louis	**Communauté de communes Petite Montagne** *Président*
DÉPREZ Marc	**Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc – Sud Meuse** *Vice-président*
DEVEAUX Philippe	**Communauté de communes CAP Val de Saône** *Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement*
DOILLON Marc	**Communauté de communes de la Haute Comté** *Conseiller communautaire*
DUBREUIL Maurice	**Syndicat Intercommunal des Eaux des Beiges** *Président*
DUFRESNE André	**Syndicat intercommunal des eaux d'Abbévillers** *Président*
DUPLESSIS Daniel	**Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise** *Président*
DURANT Grégoire	**Communauté de communes Jura Nord** *Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement*
FAIVRE Christian Trésorier	**Syndicat des eaux et de l'assainissement de Montmirey-le-Château** *Président*
FRANTZ Véronique	**Communauté d'agglomération Grand Sénonais** *Vice-présidente « eau et assainissement »*
GANNEVAL Michel	**Communauté de communes Porte du Jura** *Vice-président en charge de l'assainissement*
GILLIOT Roland	**Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud** *Vice-président en charge de l'eau sur le secteur Sud*
GILSON Bernard	**Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers de la Meuse (SMET 55)** *Conseiller syndical*
GRANDBASTIEN Jean-François	**Syndicat d'eau et d'assainissement du bassin de Pompey et de l'Obrion-Moselle** *Président*
HARPER Patrick	**Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe** *Vice-président en charge de l'assainissement non collectif*
HEIM Jean-Frédéric	**SIVOM de la Vallée de la Bruche** *Président*
HELLE André	**Communauté de communes du Sud Territoire** *Vice-président délégué aux Ordures Ménagères*
JEANNIER Dominique Secrétaire	**Communauté de communes du Grand Pontarlier** *Vice-président*

JOBARD Dominique	**Syndicat intercommunal des eaux de la Petite Grosne** *Président*
JOURDAIN Benoît	**Syndicat de collecte et de valorisation des déchets des Vosges (SICOVAD)** *Président*
JOURDET Alain	**Communauté de communes du Pays de Montbozon et du Chanois** *Vice-président en charge de l'aménagement du territoire*
KŒNIG Alphonse	**SIVOM du Bassin de l'Ehn** *Président*
LAMBERGER Stéphane	**Communauté de communes Bresse Haute Seille** *Vice-président en charge de l'aménagement*
LAVIER Adrien	**Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura** *Conseiller communautaire*
LONGIN Jean-Michel	**Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'** *Vice-président*
LOPEZ François	**Communauté d'agglomération du Grand Besançon** *Vice-président en charge de la gestion des déchets*
MAILLOT André	**Communauté de communes Ouche et Montagne** *Vice-président en charge de la gestion des déchets*
MARGUET Vincent	**Communauté de communes Loue-Lison** *Vice-président en charge de l'environnement*
MARTEAU Jacques	**Communauté d'agglomération de Longwy** *Vice-président en charge de l'assainissement*
MATERGIA Daniel	**Syndicat d'eau et d'assainissement de Fontoy - Vallée de la Fensch** *Président*
MOUILLOT Alain	**Sictom de la zone de Lons-le-Saunier** *Vice-président*
MUYARD Jacques	**Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Haut-Jura** *Président*
NORMAND Michel	**Syndicat mixte de traitement des déchets ardennais (VALODÉA)** *Vice-président*
PARADIS Philippe	**Communauté de communes Bruyères-Vallons des Vosges** *Conseiller communautaire - commission assainissement*
PERROT Jean-Luc	**Gérardmer** *Adjoint aux Travaux*
PIELA Jean-Pierre	**Smictom d'Alsace centrale** *Président*
POURNY Christian	**Syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets ménagers du Haut-Doubs (PRÉVAL HD)** *Membre du Bureau*
RÉMY Claude	**Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges** *Vice-président « eau »*
ROTA Josiane	**Communauté de communes de la Région d'Orgelet** *Vice-présidente en charge de l'environnement et l'assainissement*
ROUSSEL Alain	**SDANC des Vosges** *Président*

SAILLARD Guy	**Syndicat de traitement des ordures ménagères du Jura (SYDOM)** *Président* **Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura** *Vice-président en charge de l'assainissement*
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe	**Communauté de communes Puisaye-Forterre** *Président*
SAUVIAT Jean-Louis	**Communauté de communes du Pays Riolais** *Vice-président en charge de l'assainissement*
SCHIESSEL Vincent	**Communauté de communes Rahin et Chérimont** *Conseiller délégué*
SIMONIN Jean	**RÉANE** *Président*
SPADETTO Emmanuel	**Communauté de communes des deux vallées vertes** *Vice-président en charge du cycle de de l'eau*
THIÉBAUT Catherine Vice-présidente	**Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT)** *Présidente*
THIERY Alain	**Communauté de communes de l'Aillantais** *Vice-président*
THOMAS Marie-Claire Présidente	**Communauté de communes du Pays de Lure** *5ème Vice-présidente*
VIOLETTE Didier Vice-président	**Syndicat mixte à vocation multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 (SM4)** *Président*

Les membres du Bureau sont élus pour 3 ans, cependant Monsieur TISSERAND a démissionné de son mandat de président ayant été recruté pour un poste parisien.

L'assemblée générale a élu Madame Marie-Claire THOMAS pour lui succéder. Ainsi en 2018, siégeaient au côté de Madame THOMAS :

- Monsieur Alain BIZZOTTO : Vice-président
- Madame Catherine THIÉBAUT : Vice-présidente
- Monsieur Didier VIOLETTE : Vice-président
- Monsieur Christian FAIVRE : Trésorier
- Monsieur Dominique JEANNIER : Secrétaire

Réunions des instances de gouvernance

Le Bureau a été convoqué 1 fois en 2018, le 6 février dans les locaux du SICTOM de Villersexel à ESPREL (70), pour arrêter les comptes 2017 et présenter le budget et l'activité prévisionnels 2018.

La formule des Rencontres de l'ASCOMADE a été renouvelée en 2018 et incluait l'assemblée générale.

Cette journée s'est tenue à Luxeuil-les-Bains (70) autour du programme ci-dessous.

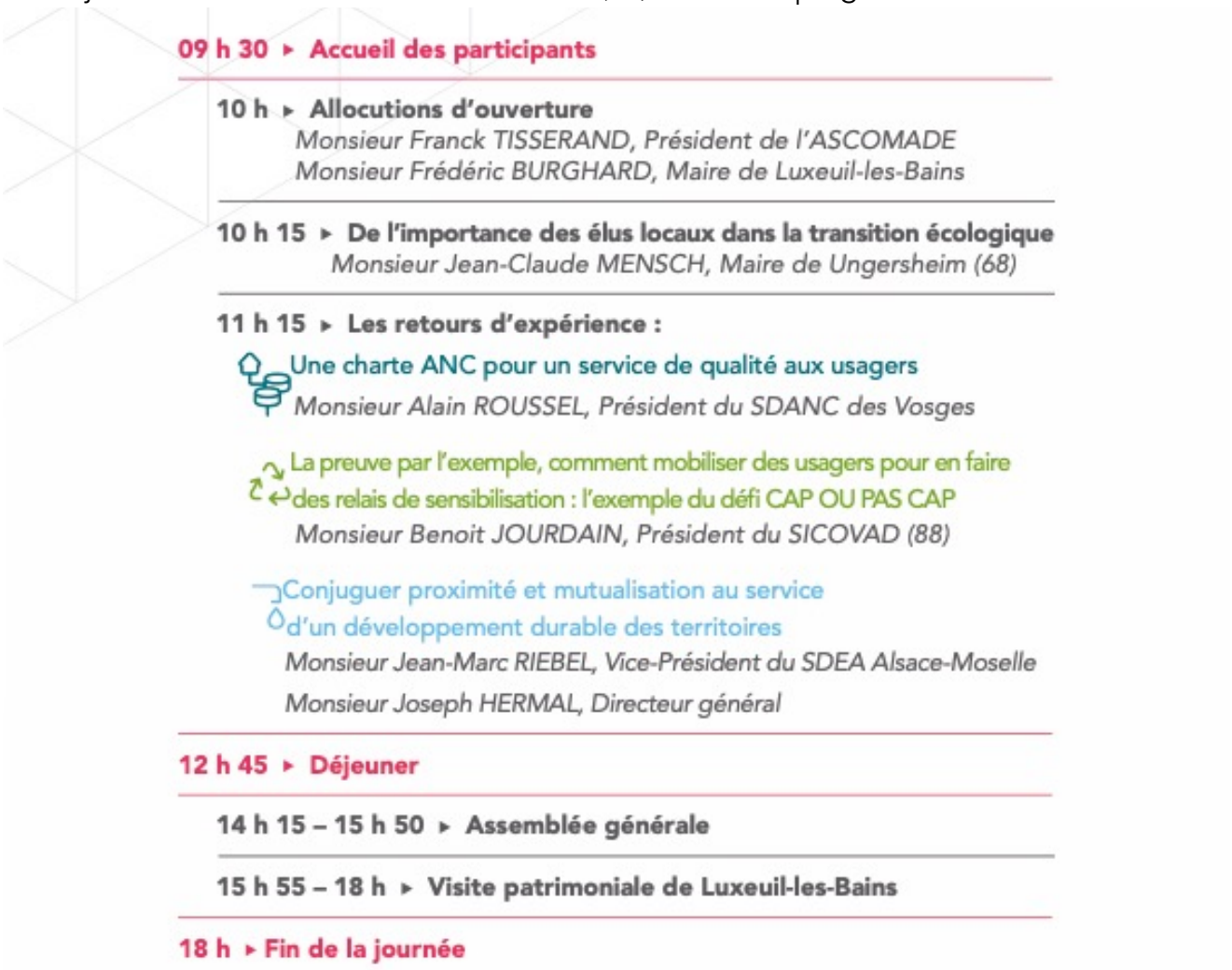

Une 30aine de personnes a participé aux Rencontres.

L'équipe technique

Il y a eu beaucoup de mouvements dans l'équipe de l'ASCOMADE au cours de 2018. Tout d'abord, Camille LAMBERT et Prisca VAN PAASSEN sont parties, pour un travail à Morteau pour la première et à l'ADEME pour la seconde.

Jérémie SIRE a été recruté en mars pour remplacer Camille. Quant aux missions assurées par Prisca, elles ont été reprises par Muriel TAUVERON lorsqu'elles relevaient des effluents non domestiques, et par le pôle « déchets » renforcé avec l'arrivée de Claire THOMAS en août.

Claire THOMAS ayant préféré retourner en collectivité, son contrat s'est arrêté en décembre.

Enfin, Éric MUSCAT a pris ses fonctions en mars pour développer l'animation des réseaux « assainissement » sur Grand Est (Cf. p. 25).

Ainsi fin 2018, l'ASCOMADE comptait 9 salariés :

- Marlène DEVILLEZ, chargée de mission « GPRE »
- Alexandre FEKETE, chargé de mission « prévention et gestion des déchets »
- Vincent GAILLARD, directeur
- Sira KONÉ, responsable « promotion & communication »
- Margaux LOBEZ-CARON, chargée de mission « eau potable »
- Éric MUSCAT, chargé de mission « assainissement », référent Grand Est
- Muriel REGNIER, secrétaire comptable
- Jérémie SIRE, assistant à la communication
- Muriel TAUVERON, chargée de mission « assainissement », référente Bourgogne-Franche-Comté

Les partenaires

Les partenaires institutionnels

En 2018, l'ASCOMADE à continuer de travailler avec ses partenaires habituels :

- L'**ADEME, Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté** : dans la prévention et gestion des déchets.
- L'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Délégation de Besançon** : dans l'assainissement et l'eau potable
- L'**Agence de l'Eau Rhin-Meuse** : dans l'assainissement
- L'**Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté** : dans l'eau potable
- Le **Conseil départemental du Doubs** : sur l'assainissement
- Le **CNFPT de Franche-Comté**.

Les échanges entamés avec la **Région Bourgogne-Franche-Comté** devraient déboucher sur la formalisation de partenariats en 2019.

Le montant des moyens financiers liés aux actions cofinancées, et comptabilisées sur 2018 était de 410 000 € environ, autofinancés à hauteur de 44 %.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'ADEME restaient les principaux financeurs de l'activité de l'ASCOMADE.

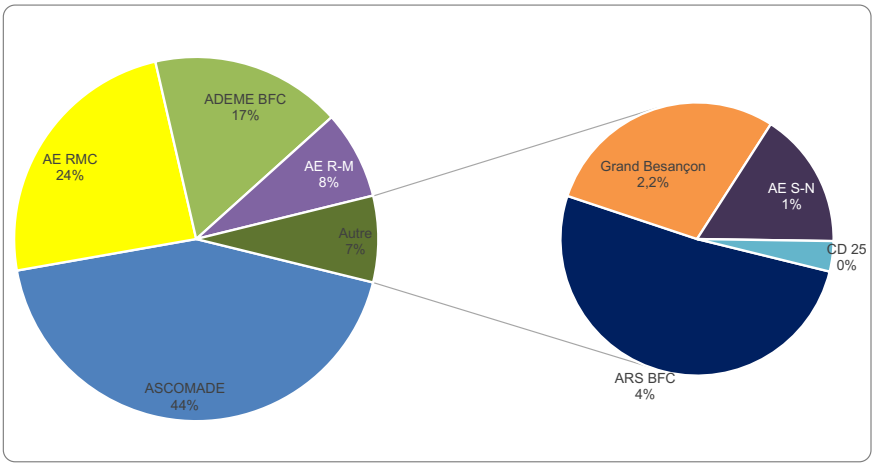

Origines des fonds concacrés aux actions menées en 2018

Les partenaires associatifs

En 2018, l'ASCOMADE était adhérente ou partenaire avec les structures associatives suivantes :

- **RUDOLOGIA,** Pôle national de formation sur les déchets. L'ASCOMADE est membre du CA.
- Le **GRAIE** (Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau). L'ASCOMADE est membre adhérent et contribue activement aux travaux du réseau, notamment au groupe de travail sur les effluents non-domestiques.
- Le **Réseau Idéal** (Réseau d'Information sur le Développement, l'Environnement et l'Aménagement Local).
- **Alterre Bourgogne-Franche-Comté** : association qui travaille sur le milieu naturel, la qualité de l'air, l'eau potable et les déchets.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Les actions liées à la prévention et la gestion des déchets

Service « SVP déchets »	Partenaire : ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté Objet : Renseigner les collectivités et les particuliers de la région sur tout élément relatif à la prévention, la gestion et/ou le traitement des déchets Déroulement : Environ 70 h de recherches pour 129 sollicitations. Sujets principaux : Déchets amiantés ; Déchets organiques et déchets verts ; Encombrants ; Pneus ; Retours d'expériences ; Modèles de documents…
Veille et soutiens aux adhérents	Objet : L'ASCOMADE accompagne ses adhérents en répondant à leurs questions. Elle effectue également une veille technique et règlementaire pour envoyer les informations les plus utiles à son réseau via des mails « A SAVOIR » Déroulement : 50 « À SAVOIR » envoyés et 34 sollicitations d'adhérents (informations diverses ; retours d'expériences ; enquête auprès du réseau ; éclairage juridique…) et 19 demandes d'outils.
Réseau « Tarification Incitative en Bourgogne-Franche-Comté »	Commanditaire : ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté Objet : Construire un réseau d'échanges sur le thème de la tarification incitative. Déroulement : ce programme a démarré en 2017 avec six réunions et s'est prolongé en 2018 et 2019 avec 7 autres réunions. Au total, 48 collectivités font parties du réseau et 32 y ont participé. En 2018 : - 22/02 : L'harmonisation suite à la loi NOTRé et la dématérialisation de la facture. - 08/03 : L'impact de la collecte des biodéchets et de l'extension des consignes de tri sur la grille tarifaire + les professionnels. - 25/06 : Les outils connectés et la TI. - 11/09 : Les déchèteries fixes et mobiles et la TI. - 13/11 : La communication. - 20/12 : L'habitat collectif et les usagers de passage.
Journée d'information et d'échanges sur le BREF incinération et les CSR	Partenaire : IDEAL Connaissances Objet : En s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée auprès de ses adhérents pour identifier les thèmes à travailler, l'ASCOMADE souhaite organiser sa prochaine JIE sur le BREF (Best available techniques Reference document) et les combustibles solides de récupération (CSR). Déroulement : - 9 h 30 – 10 h : Accueil café ; - 10 h – 10 h 30 : Présentation de l'ASCOMADE et d'IDEAL Connaissance ; - 10 h 30 – 11 h 30 : Présentation du BREF par monsieur Chefdebien, animateur du groupe de travail BREF à l'Astee ;

	- 11 h 30 – 12 h : État des lieux du CSR en France par l'ASCOMADE et diffusion d'une vidéo sur les CSR par IDÉAL Connaissances ; - 12 h – 13 h 30 : Déjeuner ; - 13 h 30 – 15 h : Présentation de l'utilisation des CSR par KERVAL - 15 h – 16 h 30 : Présentation et visite de la cimenterie VICAT qui valorise des déchets sous forme de combustibles (chutes de bois ; pneus ; CSR …).
Réalisation d'un guide sur la prévention et la gestion des déchets verts	Objet : Réaliser un document conseil qui comprendra : - Un état des lieux de la production et de la gestion des déchets verts des ménages en B-F-C. - Un recueil d'expériences de prévention, de communication et de modes de gestion des déchets verts ménagers. Déroulement : À l'aide d'une recherche bibliographique et d'entretiens avec les gestionnaires des déchèteries ou chargés de prévention de certaines collectivités l'ASCOMADE a réalisé cet état des lieux (avec des cartes) et les retours d'expériences. La sortie du document est prévue au premier semestre 2019.
Charte d'accueil des professionnels en déchèterie publiques	Partenaires : ADEME Direction régionale Franche-Comté Objet : Promotion et animation de la charte régionale. Déroulement : après la fusion des régions, l'essentiel du travail a porté sur l'harmonisation des chartes comtoise et bourguignonne. Cette tâche se terminera en 2019. L'ASCOMADE n'a donc pas démarché de nouvelles collectivités, mais juste terminé les labellisations engagées avec le SICTOM de Dole et le SYTEVOM.
Cartes des acteurs et des installations de collecte et traitement en Bourgogne-Franche-Comté	Commanditaire : ADEME Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté Objet : réalisation de cartes des acteurs, des installations de collecte (déchèteries, quais de transfert) et de traitement de Bourgogne-Franche-Comté. Déroulement : Les données ont été prises dans la base SINOÉ®, et complétées par des enquêtes. Les cartes étaient les suivantes : - Les collectivités en charge de la collecte, zonées selon leur EPCI de traitement (membre ou client) avec une famille de couleur ; - Les collectivités en charge du traitement ; - Les déchèteries avec les maîtres d'ouvrage en fond ; - Les quais de transfert avec les maîtres d'ouvrage en fond ; - Les installations de traitement avec les maîtres d'ouvrage en fond. Elles sont téléchargeables depuis le site de l'ADEME ou celui de l'ASCOMADE.
Clubs ZDZG/Prévention	Objet : Ces clubs permettent aux adhérents de l'ASCOMADE, portant un plan ZDZG ou de prévention, de partager leurs expériences et de construire ensemble un projet commun lorsque le besoin et les possibilités le permettent.

	Déroulement : L'ASCOMADE a organisé : - Une réunion pour la présentation d'Upcyclea - Plusieurs réunions avec la CCI et la CMA concernant la prévention et l'information des professionnels ; - Plusieurs réunions sur l'élaboration d'un Gourmet Bag commun
Participations et interventions	- 30/01 – Besançon : COPIL ADEME nationale : Territorialiser la connaissance des coûts SPPGD (en webréunion) - 06/02 – Dijon : Forum régional sur l'économie circulaire - 13/02 – Besançon : Webconférence IDEAL sur les déchets de pneu - 02/03 – Besançon : Webconférence IDEAL sur le BREF incinération - 06/03 – Besançon : Réunion A3P ADEME sur les déchets verts - 29/03 – Besançon : Présentation de l'outil ACTIF par la CCI - 27/03 – Besançon : CCSPL du SYBERT - 29/03 – Pontarlier : Réunion sur les besoins de PREVAL HD - 24/04 – Dijon : Atelier de la Région sur le traitement pour le PRPGD - 26/04 et 27/04 – Dole : Formation ADEME sur l'accompagnement au changement de comportement - 23/05 – Besançon : COPIL SYBERT sur le Forum des pros - 24/05 – Dijon : Deuxième forum de la région sur l'économie circulaire pour le PRPGD - 29/05 – Besançon : COPIL forum Couches lavables SYBERT - 31/05 – Luxeuil-les-Bains : AG ASCOMADE - 7/06 – Noidans-le-Ferroux : COPIL SYTEVOM collecte biodéchets - 08/06 – Dole : Formation ADEME sur l'accompagnement au changement de comportement - 05/07 – Pouilly-en-Auxois : A3P ADEME sur l'économie de la fonctionnalité - 13/07 – Dijon : COPIL Observatoire ADEME Alterre Région sur l'enquête des facteurs de réussites en BFC - 18/09 – Dijon : COPIL Observatoire ADEME Alterre Région sur l'enquête des facteurs de réussites en BFC - 19/09 – Paris : COPIL IDEAL Connaissances - 20/09 – Paris : IDEAL Journée annuelle du Pole déchet - 27/09 – Besançon : COPIL Forum couches lavables du SYBERT - 11/10 – Lons-le-Saunier : Rencontre régionale Rudologia - 26/10 – Besançon : Rencontre PRADIE - 16/11 – Besançon : Web réunion avec ADEME Grand Est - 20/11 – Besançon : Forum des pros du SYBERT - 27/11 – Besançon : Réunion ADEME BFC - 06/12 – Besançon : COPIL Observatoire ADEME Alterre Région sur l'enquête des facteurs de réussites en BFC - 18/12 – Dole : Réunion A3P ADEME sur les acteurs de la BFC

Les actions liées à la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales sur Bourgogne-Franche-Comté

Animation de réseaux thématiques sur l'assainissement	Partenaire : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Objet : poursuivre la mise en réseaux des collectivités compétentes en permettant les échanges en rapport avec le thème du réseau pour favoriser la transmission des bonnes pratiques. C'est aussi avec ces réseaux que l'ASCOMADE repère des thèmes à travailler plus en profondeur via d'autres modes d'action. Public visé : élus et techniciens des collectivités compétentes de Bourgogne-Franche-Comté. ➢ **Animation du réseau des collectivités à compétence « assainissement non collectif »** Déroulement : les rencontres du groupe d'échanges s'articulent autour - De tours de table sur l'actualité des SPANC et des problématiques rencontrées depuis la dernière réunion. - De point sur l'actualité réglementaire et autres travaux nationaux (PANANC) - Sur l'état d'avancement du suivi in-situ - De zoom sur des thématiques parfois identifiées lors de réunions précédentes ou au travers de la veille technique et réglementaire - De temps d'échanges et de questions diverses. - Pour le secteur bourguignon, une présentation du service de la collectivité d'accueil vient compléter cet ordre du jour et sert de support aux échanges quant aux pratiques présentées 4 réunions ont été organisées : - 15 février - secteur franc-comtois (Besançon) : 18 personnes soit 15 structures - 8 mars - secteur Bourguignon – La rencontre organisée à Toucy (89) a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. - 18 octobre - secteur franc-comtois (Besançon) : 21 personnes soit 17 structures - 13 novembre – secteur bourguignon (Auxerre) : 7 personnes soit 6 structures 3 rencontres seront organisées en 2019. Animation dématérialisée : - Suivi de parution des agréments de filières au Journal Officiel pour une mise en ligne et une diffusion aux techniciens SPANC et discussion dédiée sur le forum ANC de la plateforme http://forum-ascomade-collectivites.fr (Cf. § moteur de recherche agréments) - Envoi de 12 brèves via l'outil mail « À SAVOIR ». - Échanges via le forum SPANC : environ 25 discussions représentant une centaine de contributions

	➢ **Animation du réseau des collectivités à compétence « assainissement collectif »** Déroulement : les rencontres du groupe d'échanges s'articulent autour - D'un tour de table sur l'actualité des collectivités présentes et des problématiques rencontrées depuis la dernière réunion. - D'un point sur l'actualité de l'assainissement collectif (réglementaire & technique) - De zoom sur des thématiques parfois identifiées lors de réunions précédentes ou au travers de la veille technique et réglementaire. En particulier l'application de l'arrêté dit « autosurveillance » et la problématique des eaux pluviales - De temps d'échanges et de questions diverses. - Pour le secteur bourguignon, une présentation du service de la collectivité d'accueil vient compléter cet ordre du jour et sert de support aux échanges quant aux pratiques présentées - Dans la mesure du possible la visite d'une STEU de la collectivité d'accueil (aussi bien sur Bourgogne que sur Franche-Comté, les réunions étant désormais tournantes quel que soit le territoire). 2 réunions ont été organisées : - 27 février - secteur Bourguignon – La rencontre organisée à Gevrey Chambertin (21) a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. - 6 mars - secteur franc-comtois (Champagnole) : 10 pers. soit 9 structures 3 rencontres sont programmées en 2019 Animation dématérialisée : - Envoi de 18 brèves via l'outil mail « À SAVOIR ». - Échanges via le forum d'échanges : une dizaine de discussions représentant une trentaine de contributions
Animation d'un réseau des opérations collectives de B-FC – Le réseau RedTox	Partenaire : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Objet : poursuivre la mise en réseaux des chargés-ées de mission des collectivités et chambres consulaires de la région engagés-ées dans une opération collective en leur permettant : - D'échanger sur leurs pratiques, d'interroger les autres membres du réseau sur une problématique, de disposer de l'expertise de chacun, etc. - D'apporter aux membres du réseau des informations sur des outils pertinents, sur l'actualité liée à la thématique, etc... Public visé : animateurs-trices des opérations collectives des collectivités mais aussi des chambres consulaires. ➢ **Rencontres du réseau RedTox** Déroulement : les rencontres s'articulent autour - Actualités, points réglementaires - Tour de table des collectivités - Approfondissement thématique

	4 rencontres ont été organisées - 8 février à Besançon : 18 participants soit 14 structures - 28 juin à Besançon : 17 participants soit 14 structures - 27 septembre à Besançon : 16 participants soit 11 structures - 6 décembre à Besançon : 15 participants soit 12 structures ➢ Visites END Organisation de visites en entreprises visant à appréhender : - L'activité - Les déchets et/ou effluents générés - Les procédures, méthodes mises en place pour les gérer et les éliminer 2 thèmes ont été découverts : - 4 usines du secteur mécanique à La-Chapelle-sous-Rougemont (90) - 12 juillet - L'industrie chimique avec le site de Solvay à Tavaux (39) - 6 novembre Animation dématérialisée : - Envoi de 31 brèves via l'outil mail « À SAVOIR » - Échanges via le forum SPANC : environ 25 discussions représentant une centaine de contributions Participations : - 03/07 – Pierrefontaine-les-Varans : Copil Limitox - 18/09 – Groupe de travail END du Graie
Suivi in-situ	Partenaires : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; Conseil départemental du Doubs Objet : poursuite du suivi de filières agréées. Un accent particulier a été mis sur le suivi de l'entretien des filières Public visé : élus et techniciens des collectivités compétentes en ANC Déroulement : Poursuite du suivi, démarré en 2014, sur un échantillon de filières agréées : - Visites de terrain - Prélèvement et analyses d'échantillons - Rédaction de fiches bilan - Présentation et commentaires en groupe d'échanges SPANC Bourgogne-Franche-Comté Nota : suite au désistement de certains particuliers, de ventes ou encore de remaniement des territoires (loi Notre) le nombre de filières suivies est passé de 25 à 20.

JIE les micropolluants dans l'eau – 3ème édition	Partenaires : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ; CNFPT de Franche-Comté Objet : Organisation d'une journée d'information et d'échanges sur les micropolluants dans l'eau faisant suite à 2 éditions précédentes de 2011 et 2015. Objectif : présenter et aider les collectivités à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de recherche et réduction des substances dangereuses dans les rejets des stations de traitement des eaux usées. Public visé : élus et techniciens des collectivités compétentes en assainissement de Bourgogne-Franche-Comté, animateurs-trices des opérations collectives, institutionnels. Déroulement : Cette journée a permis de - Revenir sur l'obligation réglementaire qui impose aux exploitants de station d'épuration de 10 000 EH et plus de rechercher les micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées mais aussi leur réduction - Aider à sa mise en œuvre au travers de retours d'expériences de projets de réduction à la source La rencontre s'est déroulée le jeudi 26 juin, au CNFPT de Franche-Comté à Besançon. Nombre de participants : 30 personnes (uniquement des personnels techniques) représentant 25 structures Nota : cette journée est inscrite au PRSE 3 sous l'item « Réduire à la source et traiter les micropolluants en station de traitement des eaux usées »
Contribution au groupe national pour l'assainissement non collectif (PANANC) – groupe de travail « formation et accompagnement des SPANC »	Partenaire : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Objet : accompagner les Spanc et contribuer à l'application de la réglementation ANC tout en participant à une mise en place concertée de la politique nationale. Déroulement : 3 réunions (27/03 ; 05/06 ; 20/11) : poursuite des travaux de rédaction de la fiche de poste et du référentiel de formation, avis consultatif sur certains aspects réglementaires, remontées des problématiques locales.
Développement d'un moteur de recherche des agréments ANC	Depuis 2010, l'ASCOMADE suit la parution des agréments de filières au JO pour une mise en ligne et une diffusion aux techniciens SPANC. Au regard du nombre d'agréments parus à ce jour et afin d'apporter un service aux techniciens-iennes SPANC, l'ASCOMADE a travailler à la création d'un moteur de recherche dédié. Cet outil permettra de faire des recherches : - Simples : par n° d'agrément, titulaire, dénomination commerciale, etc. - Croisées selon différents critères : dimensionnement, pose en nappe et/ou résidence secondaire, famille de procédé, etc. À terme ces fonctionnalités seront réservées aux adhérents de l'ASCOMADE.

<table>
<tr><td>Participations</td><td>- 30/03 – Paris : JIE Mettre en œuvre sa Gemapi / Territoire Conseil
- 10-11/10 – Dunkerque : 15èmes assises nationales de l'Assainissement Non Collectif
- 15-16/11 – Villeurbanne : Conférence END + Séminaire du Graie
- 20/12 – Villeurbanne : restitution du projet Micromégas / Insa de Lyon, Graie</td></tr>
<tr><td>Sollicitations</td><td>- 25/01 – Uxegney (88) : Intervention à la rencontre annuelle de la Charte ANC du SDANC des Vosges (les techniques ANC – généralités)
- 17/09 – Besançon : CCSPL de la CA du Grand Besançon (présentation RPQS AEP/AC)
- 10/10 – Dunkerque : 15èmes assises nationales de l'Assainissement Non Collectif, animation atelier 1 « la réorganisation des SPANC, conséquence directe de la loi NOTRe » / Idéal connaissances</td></tr>
<tr><td>Demandes d'information</td><td>Nombre de demandes par domaine
<table><tr><td>ANC</td><td>AC</td><td>END</td></tr><tr><td>41</td><td>11</td><td>15</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Nombre d'actualités transmises via À SAVOIR</td><td><table><tr><td>ANC</td><td>AC</td><td>END</td></tr><tr><td>12</td><td>20</td><td>31</td></tr></table></td></tr>
</table>

Les actions liées à la gestion de l'assainissement et des eaux pluviales sur Grand Est

Création de la base de contact des collectivités	Partenaire : Agence de l'eau Rhin-Meuse. Objet : Disposer d'une connaissance fiable des compétences eau et assainissement des collectivités et des interlocuteurs concernés, élus comme agents, sur la région. Déroulement : Enquête téléphonique auprès de : - L'ensemble des 149 EPCI à fiscalité propre de la région Grand Est - Les 20 plus gros syndicats à compétence assainissement et/ou eau
Animation des groupes d'échanges thématiques sur l'assainissement	Partenaire : Agence de l'eau Rhin-Meuse. Objet : Permettre les échanges entre collectivités et autres acteurs concernés par la thématique, diffuser de l'information et des retours d'expériences. Publics visés : élus et techniciens des collectivités Grand Est compétentes sur le thème du réseau, personnel de la DDT et des conseils départementaux. Le réseau Effluents Non Domestiques réunit également des représentants de fédérations professionnelles (automobile, bâtiment…).

<table>
<tr><td></td><td>Déroulement : Pour chaque groupe d'échange, 4 réunions sont organisées dans l'année : chaque semestre une réunion à l'Ouest du bassin Rhin-Meuse, et une réunion à l'Est.

➢ Groupe d'échange Assainissement Non Collectif Grand Est
- Les 13/02 (Est) et 05/07 (Ouest) : Étude IRSTEA, Suivi in-situ d'ANC en Franche-Comté, zonage d'assainissement, ANC regroupées.
- Les 29/11 (Ouest) et 04/12 (Est) : 11ème programme AE R-M, redevance ANC et pénalités, rejet au milieu hydraulique superficiel.

➢ Groupe d'échange Assainissement Collectif Grand Est
- Les 12/06 (Est) et 19/06 (Ouest) : Arrêté du 21/07/15 modifié, règlement de service, présentation du service AC de la collectivité d'accueil, visite d'installation de la collectivité.
- Les 11/12 (Ouest) et 13/12 (Est) : 11ème programme AERM – volet assainissement collectif, Assainissement Intelligent (HYDREOS), présentation du service AC par la collectivité d'accueil, diagnostic du système d'assainissement.

➢ Groupe d'échange Effluents Non Domestiques Rhin-Meuse
- Les 13/03 (Ouest) et 20/03 (Est) : RSDE STEU, secteur carrosserie et réparation automobile.
- Les 18/10 (Est) et 20/11 (Ouest) : 11ème programme AERM – volet activités économiques, gestion intégrée des eaux pluviales, RSDE : campagne de mesure et diagnostic amont, arrêté d'autorisation de déversement.</td></tr>
<tr><td>Demandes d'informations</td><td>Répartition des demandes individuelles en 2018 :
<table><tr><th>ANC</th><th>AC</th><th>END</th></tr><tr><td>13</td><td>5</td><td>2</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Actualités transmises</td><td>Répartition des bulletins « À SAVOIR » en 2018 :
<table><tr><th>Diffusés au réseau ANC</th><th>Diffusés au réseau AC</th><th>Diffusés au réseau END</th></tr><tr><td>17</td><td>36</td><td>30</td></tr></table>Un même bulletin peut être envoyé à plusieurs réseaux.</td></tr>
<tr><td>Participations</td><td>- 04/10 – Strasbourg : colloque micropolluants et innovations dans les eaux urbaines.</td></tr>
</table>

Les actions liées à la gestion de l'eau potable

Animation du réseau des collectivités pour le transfert des compétences « eau » et « assainissement »	Partenaires : - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté Objet : favoriser les échanges d'expériences et d'informations entre collectivités qui prendront prochainement les compétences « eau » et « assainissement » et soulever les freins et besoins afin de travailler à y chercher des réponses. Public visé : élus et techniciens des EPCI-FP de Bourgogne-Franche-Comté. Déroulement : 3 rencontres ont été organisées en Franche-Comté : - Le 06/02 à Besançon, intervention de la CC du Sud Territoire : 24 participants de 16 collectivités - Le 07/06 à Besançon, interventions de la CA Loire Forez et de la CA du Grand Besançon : 21 participants de 16 collectivités - Le 13/09 à Besançon, interventions de la CC du Pays de Maîche et de la CC des Vosges du Sud : 12 participants de 9 collectivités 3 rencontres ont été organisées en Bourgogne : - Le 30/01 à Pouilly-en-Auxois, intervention de la CA du Grand Besançon : 15 participants de 11 collectivités - Le 29/05 à Pouilly-en-Auxois, intervention du Centre de Gestion de Côte d'Or : 10 participants de 8 collectivités - Le 18/09 à Pouilly-en-Auxois, intervention de la CC Moselle et Madon : 12 participants de 9 collectivités. 1 rencontre commune a été organisée : - Le 04/12 à Dijon, ateliers de réflexion collective sur les sujets à aborder par la suite : 9 participants de 9 collectivités
Animation du réseau des collectivités à compétence « eau potable »	Partenaire : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Objet : favoriser les échanges d'expériences et d'informations entre collectivités sur des sujets d'ordre techniques ou réglementaires en rapport avec le thème du réseau. Ces réseaux mettent également en évidence des thèmes à travailler plus en profondeur via d'autres modes d'action. Public visé : élus et techniciens des collectivités à compétence « eau potable » de Bourgogne-Franche-Comté Déroulement : 2 rencontres ont été organisées : - Le 13/03 à Mirebeau-sur-Bèze : radio-relève des compteurs d'eau, 19 participants de 12 collectivités - le 27/03 à Besançon : détection et référencement des réseaux, 11 participants de 5 collectivités

Réunions d'information « Prévenir les risques microbiologiques et la turbidité de l'eau potable »	Partenaires : - Agence de l'eau Seine-Normandie - Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté Objet : sensibiliser les personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau aux enjeux patrimoniaux et sanitaires liés à la microbiologie et la turbidité de l'eau, sur les secteurs à enjeu. Ces réunions faisaient suite à une première série organisée en Franche-Comté, en 2016. Public visé : élus et techniciens de collectivités compétentes en eau potable ou associations syndicales libres. Déroulement : 2 réunions ont été organisées dans les secteurs de la région qui rencontrent de vrais problèmes de qualité microbiologique de l'eau : - 19/06 à Châtillon-sur-Seine (21) : 15 participants de 12 collectivités. - 27/06 à Corancy (58) : 23 participants de 18 structures.
Participations	- 02/03 – Besançon : Réunion des Réseaux Eau de Bourgogne-Franche-Comté / EPTB Saône-et-Doubs - 20/03 – Colombe : « Nouveaux territoires, nouvelles compétences eau et assainissement » / Graie - 30/05 – Webconférence : Conseil d'orientation / Médiation de l'eau - 21/06 – Montpellier : Journée locale loi NOTRe / Astee - 05-06/07 – Dole : Formation Dynamique de groupe / ADEME - 06/09 – Etueffont : Journée de terrain / Syndicat intercommunal des eaux de la Saint-Nicolas - 15/10 – Dijon : Journée de communication Préservation de l'eau / DREAL BFC - 16/10 – Besançon : Suivi annuel du PRSE 3 / ARS BFC - 06/11 – L'Arbresle : Groupe de travail transfert des compétences Eau et Assainissement / Graie - 15/11 – Lyon : « Eau et changement climatique. Une journée, des solutions » / Les Agences de l'eau - 05/12 – Reims : « Loi NOTRe, transfert de compétences et gestion patrimoniale des services d'eau et d'assainissement » / Astee
Sollicitations	- 27/02 – Verdun-sur-le-Doubs : Anticiper le transfert de la compétence Eau / Alterre BFC - 16/05 – Louvatange : Conférence des maires sur les modes de gestion du service assainissement / Communauté de communes Jura Nord - 19/10 – Auxerre : Club des com'com' sur le transfert des compétences Eau et Assainissement / Préfecture de l'Yonne - 31/10 – Louhans : Comité de pilotage Assainissement / Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' - 11/12 – Montbozon : Comité de pilotage transfert des compétences Eau et Assainissement / CC du Pays de Montbozon et du Chanois
Demandes d'information	- Transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » : 41 - Eau potable : 10

Nombre d'actualités transmises	- Transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » : 8 - Eau potable : 31
Gestion patrimoniale de la ressource en eau potable	Partenaires : - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) La mission gestion patrimoniale des ressources en eau potable créée par l'ASCOMADE fin 2016 en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a pour objectif la protection et la gestion de l'eau. La gestion patrimoniale des ressources en eau potable menée par l'ASCOMADE et le Grand Besançon s'inscrit dans ce cadre. Ses missions portent par exemple sur : - La protection du captage Grenelle Arcier par la sensibilisation des acteurs et l'animation sur le bassin d'alimentation ; - L'approfondissement des connaissances sur la ressource du karst profond captée à Novillars par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec la mise en place d'un comité scientifique et d'études spécifiques. Les missions 2018 : Animation et gestion des données scientifiques sur Arcier - Coordination de l'ensemble des acteurs sur les différents volets - Assurer le développement de l'information entre le comité de suivi et auprès du grand public ; - Amélioration de la connaissance du fonctionnement de la ressource. Public visé : Comité de suivi d'Arcier, usagers du bassin d'alimentation zone agricole et non agricole. Déroulement : Action ciblée sur les dolines et la sensibilisation tous publics. Développement de la communication et de la sensibilisation au patrimoine « eau » auprès des communes et des particuliers. Rédaction : - De fiches bilan des actions 2018 réalisées dans le cadre du Plan d'Actions 2016-2020 ; - D'une synthèse scientifique du système Arcier. Chiffrage des études scientifiques à mener en 2019. Gestion patrimoniale de la ressource karstique n°12 (Novillars) - Amélioration des connaissances du système du karst profond par la réalisation d'études spécifiques par la chargée de mission GPRE ou en collaboration avec différents acteurs comme l'Université de Franche-Comté ou des bureaux d'étude spécialisés - Animation du Comité scientifique de la ressource de Novillars dans le but d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement de la RKM 12

	<u>Sollicitations</u> Par la CAGB sur la gestion, la protection patrimoniale de certaines ressources CAGB et la prospection de nouvelle ressource en eau pour l'eau potable dans certain secteur.

Les actions propres à la communication

Continuité de la stratégie de communication	<u>Objet</u> : Poursuivre le déploiement de la stratégie et du plan d'action présentés et validés devant le bureau le 9 mars 2016, visant à : - Mieux valoriser le travail de l'ASCOMADE - Améliorer l'échange d'information entre l'ASCOMADE et les collectivités - Développer le réseau <u>Déroulement</u> : L'ASCOMADE a poursuivi le déploiement des actions et outils prévus dans le plan d'action de la stratégie de communication, avec notamment la mise en ligne du nouveau site Internet, et la création d'un Outil de Gestion des Contacts (OGC) qui est en cours. 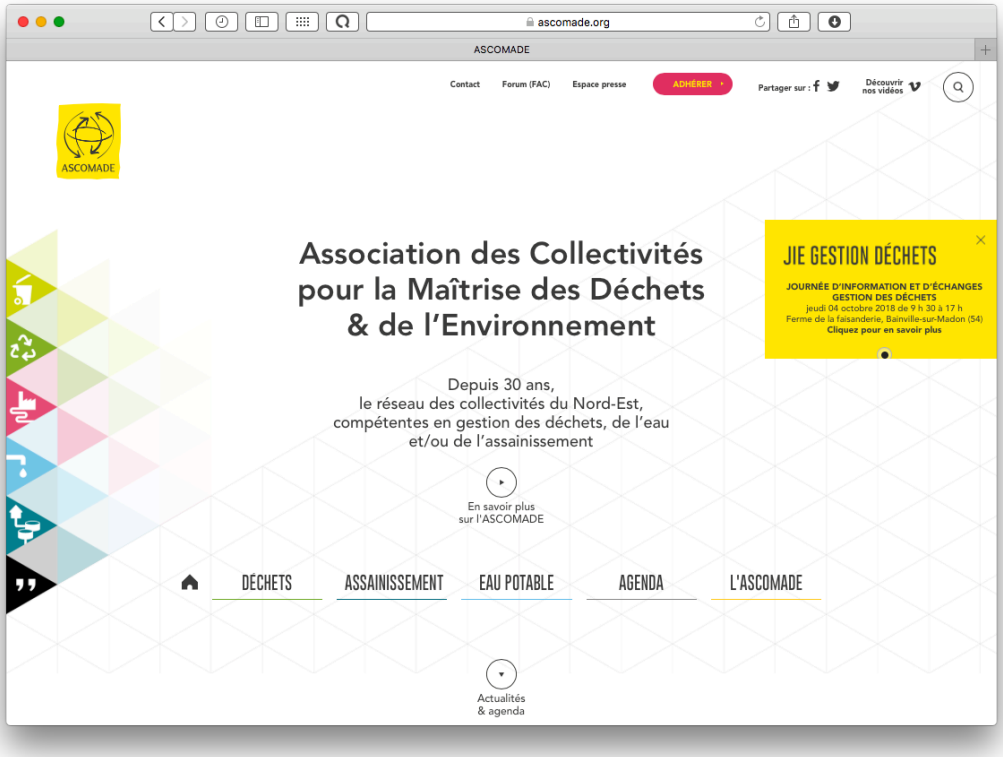
Soutien aux chargés de mission	<u>Objet</u> : Actions et outils de communication nécessaires au bon déroulement des actions liées à la prévention et à la gestion des déchets, à la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. <u>Déroulement</u> : Création d'invitations, badges, cartes de visites, pictogrammes, mise en page de documents techniques, réalisation de vidéos techniques, etc…

RAPPORT FINANCIER 2018

Le compte de résultat

Les chiffres 2018

PRODUITS (€)	
Cotisations	128 253
Produits liés aux marchés	31 651
Produits liés aux prestations - hors marchés	13 403
Produits liés aux conventions	196 725
Aides à l'emploi	5 032
Bénéfice de vente des outils de sensibilisation	386
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 938
Produits divers	2 170
TOTAL	**380 558**

CHARGES (€)	
Salaire et traitement du personnel	210 715
Cotisations sociales	80 031
Impôts, taxes et versements assimilés	1 202
Charges de fonctionnement	49 292
Dotation aux amortissements	6 089
Frais liés aux actions	21 284
Charges diverses	18
TOTAL	**368 631**
EXCÉDENT (€)	**11 927**

L'analyse

Évolution des produits

Le volume d'adhésions toujours à la hausse

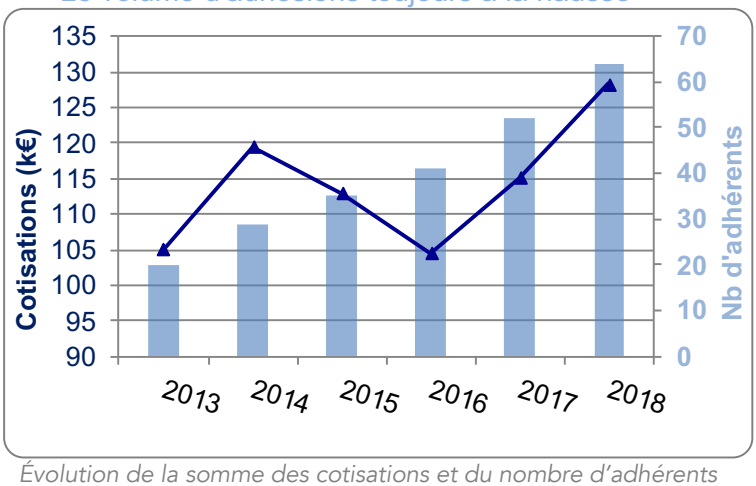

Évolution de la somme des cotisations et du nombre d'adhérents

En 2018, les 16 nouvelles adhésions (cf. p. 5) ont plus que compensé la réduction de 5 % des cotisations des collectivités comtoises, renouvelée lors de l'assemblée générale, et le départ de 5 adhérents.

Et ce, même si le montant moyen des adhésions continuait de baisser.

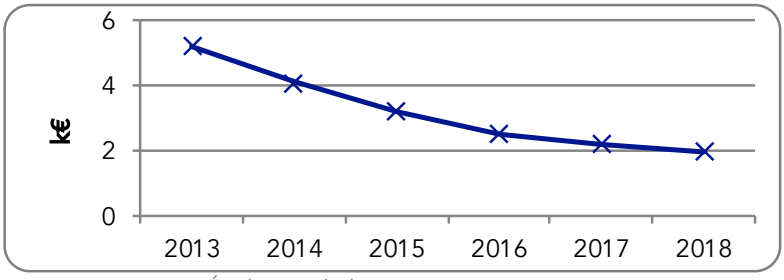

Évolution de la cotisation moyenne

Des cofinancements en légère hausse

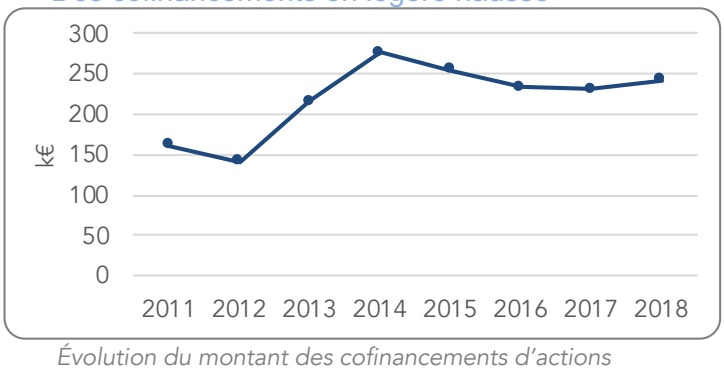

Évolution du montant des cofinancements d'actions

Les cofinancements ont légèrement cru, ce qui n'était plus arrivé depuis 2014.

La raison principale était le partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui a financé une partie du poste de chargé de mission « assainissement » installé à Nancy

Des aides à l'emploi qui s'amenuisent

Les aides à l'emploi ont baissé de 5 000 € environ, comme prévu avec la fin des 2 premières années aidées de certains postes.

Il n'y en aura plus en 2019.

Un chiffre d'affaire qui augmente

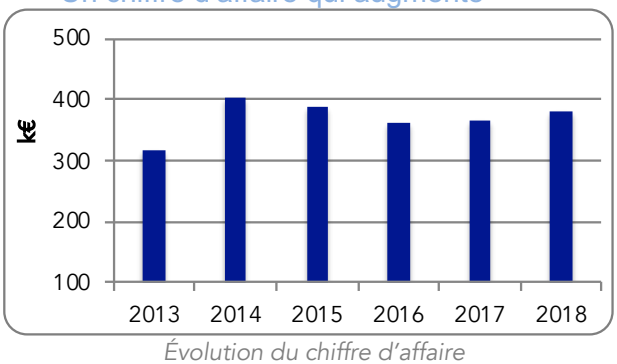

Évolution du chiffre d'affaire

Le partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (cf. p 33) et l'augmentation des produits issus des adhésions, permettaient de compenser les modalités de financements moins élevées de l'Agence de l'eau RMC et finalement augmentaient le chiffre d'affaire.

Une structuration des produits qui évolue peu

Les frais d'inscription, en léger repli par rapport à 2018, représentaient 4 % des fonds de l'ASCOMADE. Les aides à l'emploi ne comptaient plus que pour 1 %. La baisse de ces 2 pourcentages a bénéficié aux 2 autres principaux postes, les cotisations et les cofinancements.

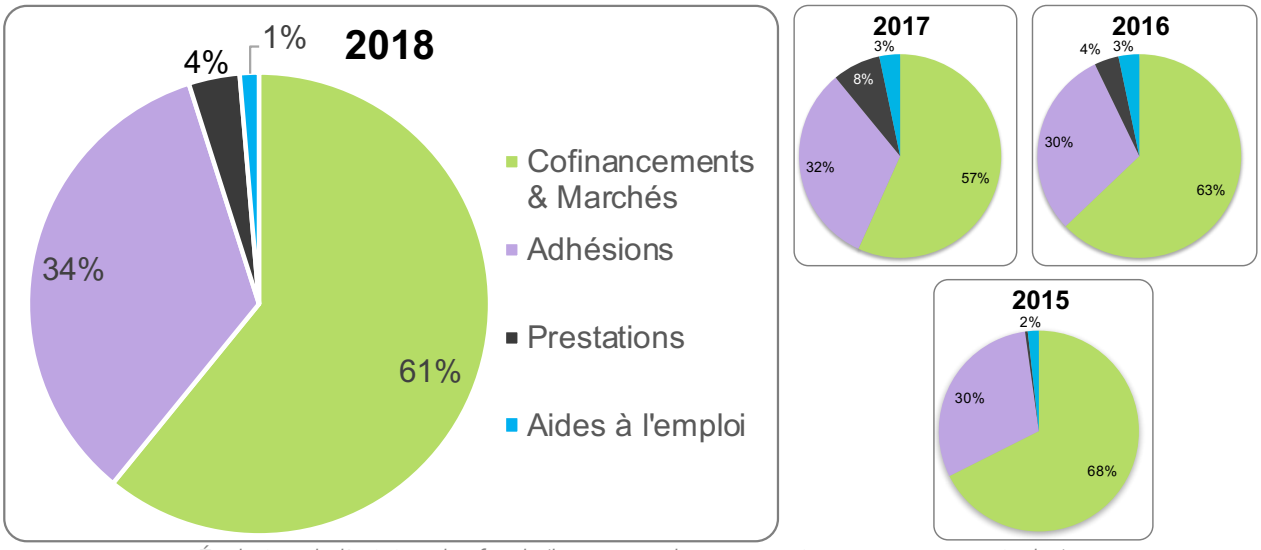

Évolution de l'origine des fonds (les postes de recette mineurs ne sont pas inclus)

Évolution des charges

Des frais de fonctionnement maîtrisés

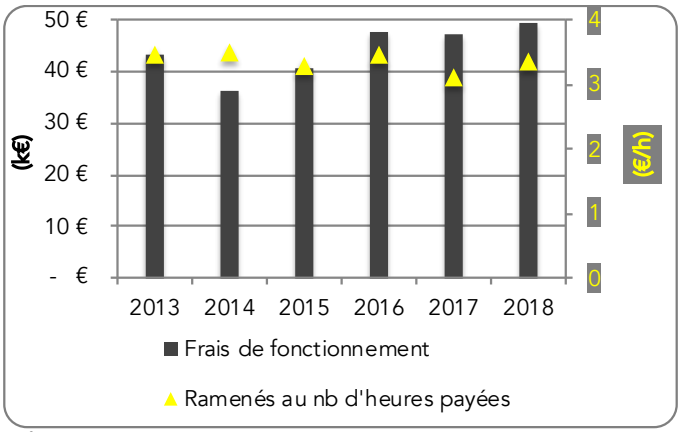

Évolution des frais de fonctionnement et de leur rapport aux nombres d'heures salariées

Il a été nécessaire d'équiper le nouveau chargé de mission « assainissement » sur Grand Est. De plus, il a fallu renouveler certains postes informatiques vieillissant. Le budget consacré au fonctionnement a donc légèrement augmenté en 2018.
Cependant, par rapport au nombre d'heures travaillées, il reste au niveau des années précédentes.

Un taux salarial horaire stable

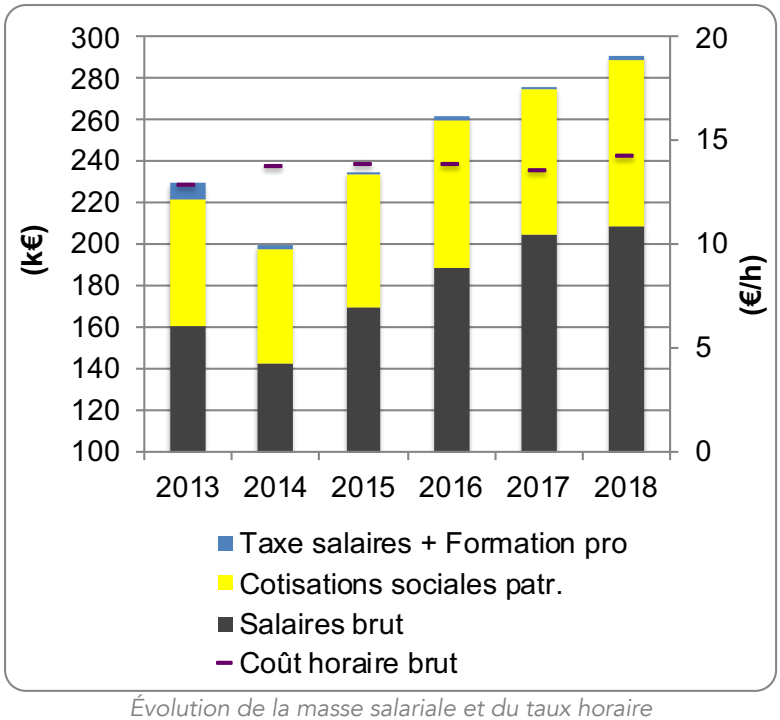

Évolution de la masse salariale et du taux horaire

L'exonération de la taxe sur les salaires prévue dans le CICE[1] était toujours effective.

En revanche, avec la fin de la période aidée de certains postes, les cotisations patronales ont repris leur taux habituel.

De plus, la masse des salaires bruts a augmenté avec la création du poste sur Grand Est.

Enfin, il est important de garder les compétences à l'ASCOMADE, les salariés ont donc bénéficié d'une augmentation, ce qui se lit sur le taux horaire, légèrement plus haut que celui des années précédentes.

La dotation aux amortissements en hausse

Cette hausse inhabituelle est due à l'amortissement de la prestation de développement du nouveau site de l'ASCOMADE.

Celui-ci étant en partie fonctionnel, les règles comptables commandaient de débuter l'amortissement sur 3 ans.

Un exercice toujours excédentaire

2018 a dégagé un bénéfice de presque 12 000 €.

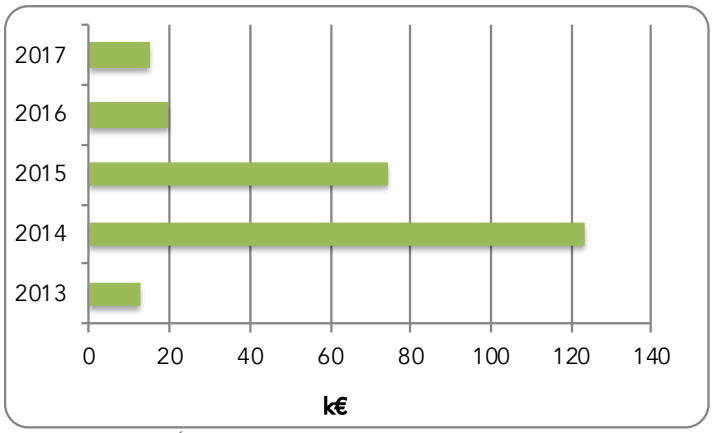

Évolution du résultat d'exploitation

[1] Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le bilan au 31/12/2018

Les chiffres

ACTIF		Net Au 31/12/18	Net Au 31/12/17
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	15 128	6 202
	Immobilisations corporelles	1 181	1 638
	Immobilisations financières	2 214	2 214
	TOTAL I	18 522	10 053
Actif circulant	Créances : – des partenaires – autres créances	 7 475 248 820	 272 713 6 136
	Disponibilités bancaires	151 822	171 420
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	1 787	640
	TOTAL II	409 904	450 910
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		428 426	460 963

PASSIF		Net Au 31/12/18	Net Au 31/12/17
Fonds associatifs	Fonds propres	271 246	256 285
	Résultat de l'exercice	11 927	14 961
	TOTAL I	283 173	271 246
Dettes	Dettes auprès d'établissements de crédit (cpte courant et AGIO à payer)	0	0
	Dettes fournisseurs	6 820	5 623
	Dettes fiscales et sociales	20 089	32 697
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	110 772	150 784
	TOTAL II	145 252	189 717
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		428 426	460 963

L'analyse

Une trésorerie propice au développement de l'ASCOMADE

En 2018, l'ASCOMADE était toujours à l'abri de souci de trésorerie. C'est un atout de plus en plus important, compte tenu des délais de décision de cofinancement et de paiement des partenaires qui augmentent.

Beaucoup d'associations perdent beaucoup de temps à chercher des solutions aux « trous de trésorerie ».

Des fonds associatifs satisfaisants

Les fonds associatifs restent à un niveau normal pour une structure comme l'ASCOMADE.

De plus, le fonds de roulement permettait à l'association de faire face à des imprévus tout en honorant ses dépenses incompressibles.

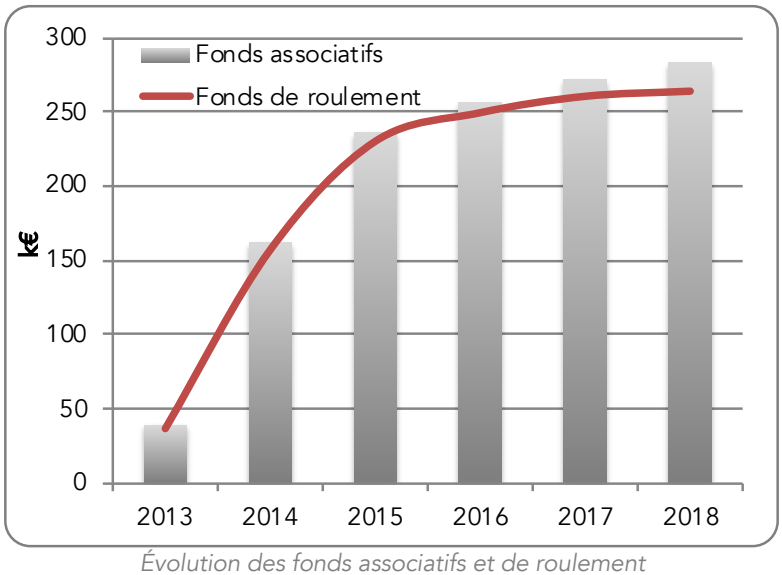

Évolution des fonds associatifs et de roulement

Une immobilisation incorporelle importante

Parallèlement à la rénovation de son site internet, l'ASCOMADE a débuté la conception d'un outil de gestion avancée de contacts (OGC). Contrairement au site internet entré en production (Cf. p. 35) et dont l'amortissement a débuté, l'OGC n'était pas livré alors même que des acomptes ont été versés. Ces derniers sont donc comptabilisés en immobilisation incorporelle.

L'ACTIVITÉ EN 2019

L'animation de réseaux thématiques

L'ASCOMADE anime les réseaux suivants en proposant des groupes d'échanges et des journées d'information et d'échanges :

- Le réseau des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté qui ont ou vont mettre en œuvre une redevance incitative
- Le réseau des collectivités de Bourgogne-Franche-Comté travaillant au transfert des compétences « Eau » et/ou « Assainissement »
- Celui des animateurs de programmes locaux de prévention ou de projet « ZDZG », réservé aux adhérents
- Le réseau des animateurs d'opérations collectives, « RedTox », sur Bourgogne-Franche-Comté
- Les réseaux des collectivités en charge de la gestion de l'eau potable, ou de l'assainissement collectif ou non collectif sur B-F-C
- Les réseaux des collectivités en charge de la gestion de l'assainissement collectif ou non collectif sur Grand Est
- Le réseau des collectivités travaillant sur les effluents non domestiques de G E
- Une journée sur la compétence « Eaux pluviales » à Besançon
- Une journée sur les transferts des compétences « Eau » et « Assainissement » et les modes de gestion de ces services, à Nancy
- Une journée sur l'autosurveillance des réseaux d'assainissement à Metz

Bien sûr la veille technique et réglementaire continue d'être transmise via les méls « À SAVOIR »

Dossiers de fond

L'ASCOMADE poursuit les actions suivantes :

- Finalisation de la Charte régionale d'accueil des professionnels en déchèterie publiques, avec une conférence de presse lors de la signature fin 2019
- Fin de l'action de suivi des filières d'ANC identifiées les années précédentes, chacune de ces filières atteignant au moins 3 ans de suivi
- Édition d'un guide sur la prévention des déchets verts et l'optimisation de leur gestion lorsqu'ils arrivent en déchèterie

De plus, de nouveaux projets sont engagés :

- Mise en ligne d'un moteur de recherche des agréments des filières d'ANC pour faciliter la tâche des SPANC qui y ont souvent recours
- Rédaction de fiches rapportant l'expérience de collectivités en tarification incitative depuis plusieurs années
- Mise à jour de la liste des collectivités en charge de la collecte des déchets ménagers de SINOÉ®, de leurs données annuaires et de leur périmètre

LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Les hypothèses de construction

En accord avec l'Assemblée générale, le budget prévisionnel a été construit avec les postulats suivants :

Concernant les charges

- Charges de fonctionnement
  - Elles diminuent avec l'arrêt de la location d'une salle de réunion

- Salaires et traitements
  - Revalorisation salariale
  - Attribution de la prime « Macron »

Concernant les produits

- Cotisations des collectivités
  - Réduction de 5 % du montant des cotisations des adhérents francs-comtois
  - Pas d'autres adhérents que ceux connus à la date de l'AG 2019

- Cofinancements des actions et prestations
  - Les demandes de cofinancements faites au jour de l'AG 2017, aboutiront
  - Les objectifs de réalisation seront tenus
  - La participation aux 3 JIE qu'organisera l'ASCOMADE sera conforme aux prévisions

Les chiffres

Charges prévisionnelles	
Charges de fonctionnement	45 725 €
Salaires bruts	199 830 €
Cotisations sociales patronales	75 895 €
Impôts, taxes et versements	2 000 €
Dotation aux amortissements	7 119 €
Total frais spécifiques	51 620 €
Total des charges financières	- €
Impôt sur les sociétés	30 €
Maintien des fonds associatifs	1 043 €
TOTAL	383 262 €

Produits prévisionnels	
Cotisations collectivités	128 527 €
Aides à l'emploi	- €
Produits financiers	700 €
Produits exceptionnels	500 €
Cofinancement et prestations	253 535 €
Subventions	192 383 €
Prestations	44 192 €
Bénéfices vente outils de sensibilisation	400 €
Inscriptions	14 690 €
Reliquat programme antérieur	1 870 €
Produits de gestion courante	- €
Reprise fonds dédiés et Transfert de charges	- €
TOTAL	383 262 €

Avec ce budget prévisionnel, l'ASCOMADE :

- Respectera ses partenariats
- Poursuivra la réduction des cotisations
- Financera son développement et les services apportés à ses adhérents

Toutefois, la marge de manœuvre est beaucoup plus faible qu'à l'accoutumée avec un renforcement des fonds associatifs de seulement 1 000 €. Compte tenu des incertitudes sur la finalisation de certains partenariats financiers prévus dans ce budget, le risque d'avoir un résultat d'exploitation négatif est élevé, même si le nombre d'adhérents devrait encore augmenter.

Enfin, les fonds associatifs seraient à même de soutenir un léger déficit.

FUTIN + ASSOCIÉS

ÉTUDE
AUDIT
EXPERTISE
COMPTABLES
& FINANCIERS

www.futin.fr

Association ASCOMADE
Siège : 17 Avenue Siffert
25000 BESANCON
SIRET 341 281 764 00041

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS le 31 DECEMBRE 2018

Temis Center 1
BP 1113
17F, rue Alain Savary
25002 Besançon cedex
Tél. : 03 81 50 26 42
Fax : 03 81 53 14 30
contact@futin.fr

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes,
inscrite au tableau de
l'Ordre Régional de Bourgogne
Franche-Comté
Membre de la Compagnie
Régionale de Besançon

SAS au capital de 100 000 euros
RCS Besançon B 384 776 712
N° TVA : FR 78 384 776 712

MEMBRE DE KPMG

FUTIN & ASSOCIÉS

ÉTUDE
AUDIT
EXPERTISE
COMPTABLES
& FINANCIERS

www.futin.fr

Association ASCOMADE
Siège : 17 Avenue Siffert
25000 BESANCON
SIRET 341 281 764 00041

RAPPORT SPECIAL
du COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

A BESANCON, le 03 Mai 2019.

Le Commissaire aux Comptes

FUTIN ASSOCIES
ETUDE AUDIT EXPERTISE
COMPTABLES ET FINANCIERS
Sté d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Besançon

Patrice FUTIN
Commissaire aux Comptes

Temis Center 1
BP 1113
17F, rue Alain Savary
25002 Besançon cedex
Tél. : 03 81 50 26 42
Fax : 03 81 53 14 30
contact@futin.fr

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite au tableau de l'Ordre Régional de Bourgogne Franche-Comté Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

SAS au capital de 100 000 euros
RCS Besançon B 384 776 712
N° TVA : FR 78 384 776 712

MEMBRE DE KPMG

FUTIN + ASSOCIÉS

ÉTUDE
AUDIT
EXPERTISE
COMPTABLES
& FINANCIERS

www.futin.fr

Association ASCOMADE
Siège : 17 Avenue Siffert
25000 BESANCON
SIRET 341 281 764 00041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Temis Center 1
BP 1113
17F, rue Alain Savary
25002 Besançon cedex
Tél. : 03 81 50 26 42
Fax : 03 81 53 14 30
contact@futin.fr

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes,
inscrite au tableau de
l'Ordre Régional de Bourgogne
Franche-Comté
Membre de la Compagnie
Régionale de Besançon

SAS au capital de 100 000 euros
RCS Besançon B 384 776 712
N° TVA : FR 78 384 776 712

MEMBRE DE KPMG

FUTIN & ASSOCIÉS

ÉTUDE
AUDIT
EXPERTISE
COMPTABLES
& FINANCIERS

www.futin.fr

Association ASCOMADE
Siège : 17 Avenue Siffert
25000 BESANCON
SIRET 341 281 764 00041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association ASCOMADE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ASCOMADE » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Temis Center 1
BP 1113
17F, rue Alain Savary
25002 Besançon cedex
Tél. : 03 81 50 26 42
Fax : 03 81 53 14 30
contact@futin.fr

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes,
inscrite au tableau de
l'Ordre Régional de Bourgogne
Franche-Comté
Membre de la Compagnie
Régionale de Besançon

SAS au capital de 100 000 euros
RCS Besançon B 384 776 712
N° TVA : FR 78 384 776 712

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de mode de comptabilisation des subventions.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le poste « SUBVENTIONS».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BESANCON, le 03 Mai 2019.

Le Commissaire aux Comptes

FUTIN ASSOCIES
ETUDE AUDIT EXPERTISE
COMPTABLES ET FINANCIERS
Sté d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Besançon

Patrice FUTIN
Commissaire aux Comptes

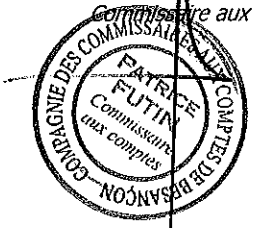

FUTIN + ASSOCIÉS

ÉTUDE
AUDIT
EXPERTISE
COMPTABLES
& FINANCIERS

www.futin.fr

ANNEXE
AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXTRAITS DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ASCOMADE

. Bilan Actif
. Bilan Passif
. Compte de Résultat
. Annexe

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Temis Center 1
BP 1113
17F, rue Alain Savary
25002 Besançon cedex
Tél. : 03 81 50 26 42
Fax : 03 81 53 14 30
contact@futin.fr

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes,
inscrite au tableau de
l'Ordre Régional de Bourgogne
Franche-Comté
Membre de la Compagnie
Régionale de Besançon

SAS au capital de 100 000 euros
RCS Besançon B 384 776 712
N° TVA : FR 78 384 776 712

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	14 664	4 559	10 105		10 105	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	5 023		5 023	6 202	1 179-	19.01-
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	17 479	17 479				
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	35 843	34 663	1 181	1 638	457-	27.92-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	229		229	229		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 985		1 985	1 985		
	Total I	75 223	56 701	18 522	10 053	8 468	84.24
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	7 475		7 475	272 713	265 239-	97.26-
	Autres créances	248 820		248 820	6 136	242 684	NS
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	151 822		151 822	171 420	19 598-	11.43-
	Charges constatées d'avance (3)	1 787		1 787	640	1 147	179.22
	Total III	409 904		409 904	450 910	41 006-	9.09-
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	485 127	56 701	428 426	460 963	32 537-	7.06-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

En Euros.

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	271 246	256 285	14 961	5.84
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	11 927	14 961	3 034-	20.28-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	283 173	271 246	11 927	4.40
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 820	5 623	1 196	21.27
	Dettes fiscales et sociales	20 089	32 697	12 608-	38.56-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 572		7 572	
	Autres dettes		613	613-	100.00-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	110 772	150 784	40 012-	26.54-
	Total IV	145 252	189 717	44 464-	23.44-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	428 426	460 963	32 537-	7.06-
	(1) Dont à plus d'un an				
	Dont à moins d'un an	34 480	38 932		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 347	2 917	1 569-	53.81-
Production vendue de Biens et Services	45 596	76 606	31 011-	40.48-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	201 757	166 335	35 422	21.30
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 938	4 096	1 158-	28.27-
Collectes				
Cotisations	128 253	115 117	13 136	11.41
Autres produits	480	64	416	649.73
Total I	380 371	365 135	15 236	4.17
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	961	2 799	1 838-	65.65-
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	49 292	47 441	1 851	3.90
Impôts, taxes et versements assimilés	1 202	1 429	227-	15.87-
Salaires et traitements	210 715	206 428	4 287	2.08
Charges sociales	80 031	69 481	10 550	15.18
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 089	2 299	3 790	164.88
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	21 284	21 360	76-	0.36-
Total II	369 574	351 236	18 338	5.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	10 797	13 899	3 102-	22.32-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	648	568	80	14.05
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	648	568	80	14.05
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	648	568	80	14.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 445	14 467	3 022-	20.89-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500	500		
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	500	500		
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	500	500		
Impôts sur les bénéfices (IX)	18	6	12	200.00
Total des produits (I+III+V+VII)	381 519	366 203	15 316	4.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	369 592	351 242	18 350	5.22
Solde intermédiaire	11 927	14 961	3 034-	20.28-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	11 927	14 961	3 034-	20.28-

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Tableau de variation des fonds associatifs	13
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Evaluation des immobilisations corporelles	14
Evaluation des amortissements	14
Evaluation des créances et des dettes	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	15
Montant des engagements financiers	15
Informations en matière de crédit bail	15
Engagement en matière de pensions et retraites	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 428 425.64 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 380 371.11 Euros et dégageant un excédent de 11 926.86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les subventions qui étaient comptabilisées dans des comptes 411 sont désormais enregistrées dans des comptes 44.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 202		19 485
Installations générales agencements aménagements des constructions	17 479		
Matériel de transport	16 360		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 341		1 072
TOTAL	53 180		1 072
Autres participations	229		
Prêts, autres immobilisations financières	1 985		
TOTAL	2 214		
TOTAL GENERAL	61 595		20 557

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 000		19 687	19 687
Installations générales agencements aménagements constr.			17 479	17 479
Matériel de transport			16 360	16 360
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		929	19 483	19 483
TOTAL		929	53 323	53 323
Autres participations			229	229
Prêts, autres immobilisations financières			1 985	1 985
TOTAL			2 214	2 214
TOTAL GENERAL	6 000	929	75 223	75 223

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		4 559		4 559
Installations générales agencements aménagements constr.	17 479			17 479
Matériel de transport	16 360			16 360
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 703	1 529	929	18 303
TOTAL	51 542	1 529	929	52 142
TOTAL GENERAL	51 542	6 089	929	56 701

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 559				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 529				
TOTAL	1 529				
TOTAL GENERAL	6 089				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	256 285		14 961		271 246
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 961	11 927		14 961	11 927
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	271 246	11 927	14 961	14 961	283 173

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 985		1 985
Autres créances clients	7 475	7 475	
Personnel et comptes rattachés	7	7	
Divers état et autres collectivités publiques	247 124	247 124	
Débiteurs divers	1 689	1 689	
Charges constatées d'avance	1 787	1 787	
TOTAL	260 066	258 081	1 985

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 820	6 820		
Personnel et comptes rattachés	4 550	4 550		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 369	14 369		
Impôts sur les bénéfices	18	18		
Autres impôts taxes et assimilés	1 151	1 151		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 572	7 572		
Produits constatés d'avance	110 772	110 772		
TOTAL	145 252	145 252		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	2 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 666
Dettes fiscales et sociales	7 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 572
Total	21 957

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 787
Total	1 787
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	110 772
Total	110 772

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Montant non significatif